AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1242
FR0000050916-FS0494

13 août 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SILIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2013, la société Icade[1] (35 rue de la Gare, 75019 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 9 août 2013, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de SILIC et détenir individuellement 16 365 684 actions SILIC représentant autant de droits de vote, soit 93,28% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils[3] résulte de l'acquisition d'actions SILIC par la société Icade dans le cadre de l'offre publique qu'elle a initiée sur les titres de cette société[4].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Icade a précisé détenir 99 520 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes émises par SILIC (ornanes), donnant accès à 145 299 actions SILIC, exerçables (i) jusqu'au 31 décembre 2014 dans les cas définis à la section 4.16.2 du prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°10-386 du 3 novembre 2010, et (ii) à tout moment à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 18ème jour de bourse (exclu) précédant le 1er janvier 2017.

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Holdco SIIC, laquelle est contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations qui détient 75,07% du capital de Holdco SIIC, Groupama SA détenant pour sa part 24,93% du capital de cette société.

[2] Sur la base d'un capital composé de 17 544 625 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] À cette occasion, la société Holdco SIIC a franchi en hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Icade qu'elle contrôle, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de SILIC et détenir 16 365 845 actions SILIC représentant autant de droits de vote, soit 93,28% du capital et des droits de vote de cette société (compte tenu des 161 actions SILIC détenues à titre individuel par Holdco SIIC).

[4] Cf. notamment D&I 213C1217 du 9 août 2013.